

**Décision du 16 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel  
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président  
de cour d'appel de Limoges**

**NOR : JUSB1430664S**

La première présidente de la cour d'appel de Limoges,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état ;*

*Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Limoges en date du 4 décembre 2014.*

DECIDE

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Limoges :

| ORGANISATIONS SYNDICALES         | TITULAIRES  | SUPPLEANTS   |
|----------------------------------|---|--|
| UNSa services judiciaires        | M. Vincent CHARBONNIER,<br><i>agent technique à la cour d'appel de Limoges</i>    | M. Claude FERLIN,<br><i>greffier au tribunal d'instance de Limoges</i>                                 |
| UNSa services judiciaires        | Mme Andrée LAJOURMARD,<br><i>greffière au conseil de prud'hommes de Limoges</i>   | Mme Sylvie BROUSSARD,<br><i>greffière au conseil de prud'hommes de Guéret</i>                          |
| Syndicat des greffiers de France | Mme Sophie GRIMAULT,<br><i>greffier au tribunal de grande instance de Limoges</i> | Mme Elodie RIEUBLANC,<br><i>greffier au tribunal d'instance de Limoges</i>                             |
| Syndicat National C.JUSTICE      | M. Arnaud WAFFLARD,<br><i>adjoint technique à la cour d'appel de Limoges</i>      | Mme Guylaine VANGRAMBEREN,<br><i>adjointe administrative au tribunal de grande instance de Limoges</i> |

**Article 3**

Le premier président de la cour d'appel de Limoges est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Limoges, le 16 décembre 2014.

La première présidente,

**Annie ANTOINE**